

info+

Vous pouvez retrouver les précédents numéros d'Info + sur notre blog : unionpoursaintdie.fr

La lettre aux Déodatien

La démocratie autrement : le budget participatif

De quoi s'agit-il ?

C'est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement. Née en 1989 à Porto Alegre au Brésil, cette innovation démocratique s'est diffusée à travers le monde.

Et en France ?

Les budgets participatifs séduisent de plus en plus de communes : de Metz à Paris en passant par Tilloy-lès-Mofflaines (Pas-de-Calais) et ses 1 450 habitants, des collectivités de toutes tailles ont choisi cette démarche.

Celles de 5 000 à 20 000 habitants, aussi bien en milieu rural qu'urbain, sont cependant les plus nombreuses à le proposer à leurs citoyens.

Pourquoi pas à Saint-Dié ?

Le budget participatif pourrait permettre aux Déodatien de s'impliquer davantage dans la vie de leur cité.

Ce projet s'inscrit dans notre

Pour qui ?

Impliquer le plus de citoyens possible est l'un des principaux enjeux pour les communes volontaires qui se lancent dans le budget participatif.

C'est également un moyen de soutenir les initiatives des habitants, de les écouter, de les mobiliser, mais aussi une méthode pédagogique de les plonger dans la réalité des choix budgétaires.

Quel budget ?

S'agissant des montants, rien n'est figé mais la moyenne est de 9 euros par habitant. Pour Saint-Dié, cela correspondrait à un budget annuel de l'ordre de 200 000 euros.

Loon-Plage (Pas-de-Calais) a même choisi le système de budget participatif pour faire des économies, c'est-à-dire choisir de manière concertée les projets à abandonner.

volonté de promouvoir une véritable démarche de consultation citoyenne.

Très attachés à toutes les formes de concertation, nous proposons

Pourquoi un tel développement ?

Cet essor s'explique par une volonté politique d'associer davantage les citoyens à la vie de leur commune.

Le développement de plateformes techniques sur Internet facilite ce type de concertation : dans 40 % des cas, le dépôt et le vote du projet se font désormais en ligne.

Dans quel but ?

Les budgets participatifs sont surtout utilisés pour recréer du lien entre les habitants et les élus.

Par ce dispositif, les citoyens cherchent avant tout à améliorer leur cadre de vie. Ainsi, les projets plébiscités concernent l'aménagement de l'espace urbain, la nature en ville, les modes de circulation douce ou les équipements culturels et sportifs.

depuis de nombreuses années la mise en place de conseils de quartiers dans tous les secteurs de la ville.